

SEANCE DU 8 JUILLET 2010

L'an deux mil dix, le huit du mois de juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BARBEREAU Gérard, BERIAIM Michèle, BUFFET Michel, PORNIN Frédérique, COURTEMANCHE Pascal, CROISSET Jean-Michel, MANUEL Jacqueline, VANNEAU André, FRANCHET Jean-Louis, FOUCHER Evelyne. TOUCHAIN Yves, DOMINGUEZ Pascal, FUSIL Daniel, CHENNEVEAU Christelle.

Absente : Mme FRANCHET Eveline,
M Jean-Louis FRANCHET a été élu secrétaire de séance.

Interconnexion avec La Ferté-saint-Cyr :

Le conseil municipal, après avoir étudié le projet de convention de vente d'eau produit par la Communauté de Communes du Pays de Chambord, décide à l'unanimité de l'approuver, de donner tous pouvoirs au maire pour la signer ainsi que tous documents nécessaires pour mener à bien cette affaire, et estime ses besoins aux alentours de 40 000m³ par an.

Nomination d'un référent TNT :

Monsieur le maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'opération « tous au numérique », il faut nommer un référent TNT, qui sera chargé, aidé d'une équipe de bénévoles spécialement formés, d'accompagner les personnes mal informées à passer ce cap. Le conseil décide de nommer Jean-Michel CROISSET comme référent, Michèle BERIAIM, Daniel FUSIL et Jean-Louis FRANCHET se portant déjà volontaires pour l'équipe de bénévoles.

Avenant PLU

Monsieur le maire informe le conseil que le cabinet SIAM, qui réalise le PLU de la commune, demande un avenant à sa mission. Le conseil municipal, considérant que cette agence travaille sur le dossier depuis juin 2005, qu'entre temps, le projet a été repris à zéro du fait du changement de municipalité, que le contexte réglementaire a changé avec l'intégration du Grenelle I, décide à l'unanimité d'accepter un avenant d'un montant de 7000€HT au marché signé en 2005 et de donner tous pouvoirs au maire pour le signer.

Questions diverses :

Fête du 10 juillet : les festivités débiteront à 19H et seront arrêtés à minuit. Un périmètre de sécurité sera instauré et gardé par les pompiers.

Demande de subvention : l'association CLAP demande la gratuité de la salle des fêtes pour l'organisation du 1^{er} salon du livre et éventuellement une subvention. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accorder la gratuité de la salle étant donné que les entrées seront gratuites.

Broyeur : il est de nouveau cassé. Il a été demandé des devis de réparation et de remplacement. Le conseil, après en avoir délibéré, considérant que ce matériel a déjà 9 ans et

a déjà été souvent réparé, décide l'achat d'un nouveau broyeur pour la somme de 5000€TTC, déduction faite de la reprise de l'ancien.

Monsieur le maire, constatant l'épuisement de l'ordre du jour, lève la séance à 20H20.